

Conseil Municipal de ST ETIENNE VALLEE FRANCAISE (Lozère)

Procès-Verbal de la séance du 26 mai 2025 à 18 h 30 mn

dans la salle du Conseil Municipal

Présents : BRAME Michel, BRITO Manuel BÜHLER Bastien (arrivé à 19 h après le vote du point n° 7), DUBOIS Hélène, ELZIERE Jean-Paul, NORRY Bernadette, PAGES Colette, PHILIP Maryse, ROQUIER Alexandre, URRUSTY Cécile et VALDEYRON Patrick

Procurations : GRANDON Jennifer (procuration à DUBOIS Hélène), MONNIER Agnès (procuration à NORRY Bernadette)

Absent excusé : JOUANEN Marc

Secrétaire de séance : PHILIP Maryse

Président de séance : VALDEYRON Patrick - Maire

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025
- 2 – Ecole : renouvellement adhésion environnement numérique de travail
- 3 – Adressage : modification
- 4 – RODP électricité 2025
- 5 – Amende de police 2025
- 6 – Transfert de propriété collège et internat au Département
- 7 – Archives Syndicat Intercommunal de la VF pour la diffusion de l'Enseignement
- 8 – Ressources humaines : lignes directrices de gestion
- 9 – Propriété des Abris
- 10 – Réseau de chaleur : création du budget annexe
- 11 – Tarifs AEP
- 12 – Communauté de communes : vélos à assistance électrique
- 13 – Subventions aux associations
- 14 – Questions diverses (virement de crédit, etc.)

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

2 – Ecole : renouvellement adhésion environnement numérique de travail

Le Maire indique qu'il faudrait renouveler la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT école) pour l'année scolaire 2025-2026.

Il demande au conseil de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'Académie pour l'année scolaire 2025-2026 pour un coût de 40 €.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

3 - Adressage : modification

Le Maire rappelle la délibération du conseil en date du 29 janvier 2025 par laquelle le conseil adoptait la dénomination des voies.

Il fait part du vœu de la commission chargée de l'adressage, de créer de nouvelles voies à savoir, « Chemin d'Espinassous bas » et « Chemin d'Espinassous haut » et de substituer « Route Vieille » à « Chemin de la Route vieille » avant la commande du matériel.

Il demande au conseil de se prononcer sur ces modifications, d'abroger la délibération du 29 janvier 2025 ayant le même objet, de l'autoriser à diffuser la nouvelle liste de transmettre les informations à la Base Adresse Nationale (BAN)

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

4 – RODP électricité 2025

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil de fixer le montant de la redevance au taux maximum prévu selon les règles en vigueur sur un plafond de redevance réglementaire fixé à 153,00 € au taux de revalorisation de 57,70 %, soit : $153,00 \times 57,70 \% = 241,28 \text{ €}$ arrondi à 241 €.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette proposition.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

5 – Amende de police 2025

Le Maire informe le Conseil que dans la cadre de travaux d'aménagements de sécurité, le Conseil Départemental attribue une aide financière pour la réalisation de projets provenant du produit des amendes de police relative à la circulation routière.

Il propose les investissements suivants :

- sécurisation de la route des Avelacs suite à un effondrement d'une partie de la chaussée dans un virage (remblais, matériaux drainants, béton et coupe eau)

Le coût total de cette opération s'élèverait à 13 770 € HT (16 524 € TTC).

La réalisation des travaux est programmée pour le 3ème trimestre 2025.

Il propose de passer au vote

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

6 – Transfert de propriété collège et internat au Département

Le transfert du Syndicat Intercommunal de la Vallée Française pour la Diffusion de l'Enseignement Secondaire (SIVFDES) à la Commune de St Etienne est terminé auprès du service départemental des impôts fonciers de la Lozère.

Par délibération du 13 septembre 2018, le conseil s'était prononcé sur le transfert de propriété des parcelles H – 360 et 361 (Externat du Collège) au Département.

Pour finaliser ce transfert, le conseil municipal doit se prononcer sur la cession gratuite de la parcelle H – 265 (Internat du Collège) au Département.

Après discussion, le conseil souhaite qu'il soit mentionné dans l'acte notarié, la priorité de récupération du bien par la commune, en cas de changement de destination de ce bâtiment.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Il propose de passer au vote

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

7 – Archives Syndicat Intercommunal de la VF pour la diffusion de l'Enseignement

Suite à sa dissolution, le SIVFDES propose de transférer ses archives à la commune de St Etienne, Considérant que les locaux de la mairie peuvent contenir ces dossiers, le conseil émet un avis favorable au transfert de ces archives.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

8 – Ressources humaines : lignes directrices de gestion

Point annulé

9 – Propriété des Abrits

(Arrivée de BÜHLER Bastien)

Le Maire fait part des courriers et des consultations avec les propriétaires voisins, limitrophes de la propriété des Abrits.

- Dans un premier temps, il souhaite régulariser par acte authentique auprès d'un notaire, la servitude d'eau, sachant que le captage de la source se trouve sur la propriété de la commune (anc. Propriété VERDELHAN).

Il précise qu'après accord des trois ayants droits (commune – Succession GRANDON Georges – Pierre MAES et Marie DEPAUW) au profit desquels la servitude d'eau sera accordée, un notaire sera contacté pour dresser l'acte.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à accomplir les démarches nécessaires auprès du notaire, sachant que les frais d'acte seront partagés par les 3 parties.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

- Dans un second temps, il demande au conseil de se prononcer sur l'avenir de cette propriété.

Il informe le conseil que des offres d'achat émanant des voisins ont été reçues en mairie. A ce jour, les propriétaires limitrophes se partageraient toute l'ancienne propriété VERDELHAN.

Il précise que la SAFER a évalué le bien et qu'il serait souhaitable de le proposer à la vente, au prix minimum de la SAFER.

Après discussion, le conseil propose de contacter une agence immobilière pour connaître la valeur du bâtiment avec les parcelles attenantes au prix du marché actuel.

10 – Réseau de chaleur : création du budget annexe

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de créer un budget annexe pour la gestion du réseau de chaleur qui est un service public industriel et commercial (SPIC). Ce budget sera soumis obligatoirement à une instruction spécifique M4.

Il rappelle que les budgets annexes des SPIC sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leur activité.

Les opérations sont assujetties à la TVA.

Il demande au conseil de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Approuvé à la majorité

11 – Tarifs AEP

Le Maire rappelle les tarifs applicables en 2025 concernant le prix de l'eau et de l'assainissement (m³ d'eau consommé et abonnement).

Il propose d'augmenter à nouveau pour 2026 le prix des abonnements des réseaux d'eau et d'assainissement, en expliquant que les tarifs forfaitaires de travaux de raccordement ne sont plus adaptés et ne reflètent plus le coût réel suite à la hausse des tarifs :

Tarifs 2025 HT		Tarifs 2026 HT	
Abonnement eau 1an	77,00 €	Abonnement eau 1an	82,00 €
Abonnement assainissement 1 an	37,00 €	Abonnement assainissement 1 an	42,00 €

Après discussion, le conseil passe au vote :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

12 – Communauté de communes : vélos à assistance électrique

Les 17 VAE de la CCCML fraîchement révisés, sont stockés dans le bâtiment de l'ancienne mairie (allée des tilleuls) à St Etienne.

La CCCML par décision de son conseil communautaire, veut laisser aux communes qui le souhaitent, la gestion de ces vélos.

Après discussion, le conseil propose de prendre à sa charge la gestion de trois VAE. Les modalités de location seront élaborées ultérieurement.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Approuvé à la majorité

13 – Subventions aux associations

Le Maire présente le tableau de propositions de subventions aux associations, étudiées par la commission communale chargée d'analyser les dossiers et d'appliquer les critères d'attributions. D'autres demandes peuvent être présentées à titre exceptionnel si elles sont motivées et si elles rentrent dans l'enveloppe financière votée par le conseil.

Il souligne le travail de la commission qui a examiné tous les dossiers.

Après discussion, les propositions ci-après ont été retenues :

NOM de l'Association	Subventions 2025 en €
Foyer Rural Le Ginestel	3 000
Club de l'Amitié	400
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 185
Les Amis de l'Ecole	2 650
Coopérative Solaire	360
Cinéco	500
St Etienne Ambiance	2 000
FSE Collège Achille Rousson	550
Tout est culture	600
ABS (Ass.Boule Stéphanoise)	200
Le Pétassou	175
Arche musicale	320
ADMR	150
AS Collège Achille Rousson	98
APE Collège Achille Rousson	200
Collège Florac	30
Total	12 418

Le Maire soulignant les retombées économiques sur le commerce local dues aux randonneurs effectuant le parcours Stevenson, propose de d'attribuer un don de 150 € à l'association « Sur le chemin de R.L. Stevenson ».

Alexandre ROQUIER, Président de l'association « St Etienne Ambiance » n'a pas pris part au vote.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

14 – Questions divers (virement de crédit, etc.)

Quelques informations :

- virement de crédit : par écriture comptable, il est nécessaire de porter au crédit de l'opération de construction du Pont de Peyrassé la somme de 7 500 € à imputer à l'opération (2315 – 9420) Installation Matériel et Outillage Technique.
- Chemin de la Planque de la Bastide : Il faudrait régulariser le tracé du chemin partant de la Route du Mazel (Les Solières) jusqu'à la route des Avelacs (petit pont sous la Planque de la Bastide d'une longueur d'un km environ.
- Le Meyran : le propriétaire de la maison cadastrée H 60 demande à la commune de lui attribuer l'assiette du chemin public rural qui passe derrière son habitation.
- Personnel technique : le maire indique qu'à la suite d'une réunion avec le personnel technique, les agents ont demandé à travailler quatre jours par semaine, 39 heures hebdomadaires avec RTT et l'embauche d'un 4ème agent. Ils souhaitent également l'adhésion au CNAS et pouvoir bénéficier des tickets restaurants.
- Résidence les Gravasses 1 : la première réunion de chantier aura lieu le jeudi 12 juin à 15 heures avec l'architecte M. Prohin.
- Pont de Peyrassé : une aide de 5 000 € a été octroyée à la commune de St Etienne par l'ASA de DCFI du canton de St Germain de Calberte. Une lettre de remerciement sera envoyée.

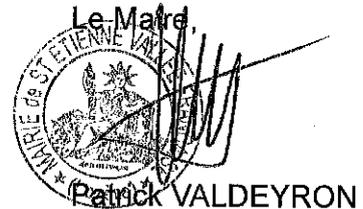
La séance est levée à 21 h 30 mn

La Secrétaire de séance,



Maryse PHILIP

Le Maire,



Patrick VALDEYRON

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

AEP : Adduction Eau Potable

CCCML : Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère

FSE : Foyer Socio-Educatif

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

AS : Association Sportive

CNAS : Comité National d'Action Sociale

ASA de DCFI : Association Syndicale Autorisée (ASA) de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)